



ATTESTATION N° 433963

Apave Certification atteste que les dispositions mises en œuvre par:

ETS H.CHARPENTIER

Sur le site suivant:

26, route d'ISDES
45600 SULLY SUR LOIRE, France

Ont été évaluées conformes aux dispositions du
Décret 2021-461 du 16 avril 2021
Relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Cette attestation est valable à compter du:

24/04/2023

Jusqu'au:

23/04/2026

Directeur d'Apave Certification

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Patrice Labrousse".

Patrice LABROUSSE



Procès-verbal de clôture (2/2)

Nombre d'écarts relevés :

[0] Non-conformité(s) majeure(s) [0] Non-conformité(s) mineure(s)**Commentaires de l'organisme audité**

RAS

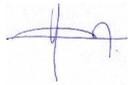
Le représentant de l'organisme reconnaît avoir pris connaissance du contenu du présent procès-verbal et du contenu des fiches de Non-Conformités annoncées ci-dessus et exprime éventuellement son désaccord, étant entendu que seul le Comité de Certification peut décider de l'attribution, du maintien, du renouvellement ou de l'extension du certificat.

Visa du représentant de l'organisme audité :

Voir attestation de présence

Compte tenu des documents présentés, des sites visités, et des réponses données aux questions posées, les auditeurs déclarent, si tel est le cas, avoir effectué leur mission dans des conditions satisfaisantes.

La signature des auditeurs n'engage en aucune façon leur responsabilité personnelle ou celle de leur employeur en cas d'incidents, d'accidents ou erreurs commises par l'organisme après attribution du (des) certificat(s).

Visa de l'auditeur :**Date :** 21/04/23